



## **United Service Animal Users, Supporters, and Advocates**

*Partenariat pour un plaidoyer raisonné*

[psych.dog/usausa](http://psych.dog/usausa)

Steven Cornish  
ANSI Senior Director of International Policy and Strategy  
[scornish@ansi.org](mailto:scornish@ansi.org)

RE: ISO TS/P 295, Proposition de norme pour les chiens  
d'assistance

25 février 2021

M. Cornish:

La proposition ISO TS / P 295 préconise une norme universelle pour la création et l'utilisation de chiens d'assistance (l'équivalent des « animaux d'assistance » selon la loi américaine, ou « chiens d'assistance »). Nous nous opposons à la proposition parce que ce qu'elle recherche nuirait de manière prévisible aux personnes handicapées en: (1) diminuant l'offre de chiens d'assistance du programme, (2) éliminant efficacement les chiens d'assistance entraînés par leur propriétaire, (3) créant un système d'accès qui viole les droits de l'homme porte atteinte à son propre objectif, et (4) excluant les chevaux miniatures de service.

Il existe déjà des normes industrielles volontaires pour les programmes de chiens d'assistance dans le cadre de la Fédération internationale des chiens-guides (IGDF) et d'Assistance Dogs International (ADI). Il y a de bonnes raisons pour que certains programmes consacrent du temps et de l'argent et choisissent de devenir accrédités par ces organisations (et d'être liés par leurs normes). La cohérence et l'assurance client ont leur valeur.

Il existe également de bonnes raisons pour de nombreux autres fournisseurs de chiens d'assistance de ne pas utiliser leurs

ressources limitées pour obtenir une approbation extérieure. Plusieurs fournisseurs ne sont pas de la bonne taille ou de la bonne structure pour correspondre aux normes IGDF / ADI. Certains sont incapables ou refusent de consacrer leurs ressources au soutien de l'IGDF ou de l'ADI. Beaucoup pensent qu'être liés par les normes IGDF ou ADI les empêcherait d'innover de meilleures méthodes ou d'aider leurs clients handicapés de manière spécialisée, insondée par l'IGDF et l'ADI.

La proposition ISO des Pays-Bas indique à la page 9 qu'un point majeur de la création d'une norme ISO est d'essayer de forcer les programmes non-IGDF / ADI à se conformer au type de normes que l'IGDF et l'ADI préfèrent. Cela ferait fermer de nombreux fournisseurs qui ont décidé que leurs clients n'étaient pas mieux servis par l'IGDF ou l'accréditation ADI.

La demande de chiens d'assistance dépasse de loin l'offre. Il existe déjà des listes d'attente de plusieurs années et des étiquettes de prix d'environ 30 000 \$ pour les chiens d'assistance des programmes. Si le point de service des chiens est d'aider les personnes handicapées, il est inconcevable que l'offre soit encore plus coupée.

De plus, il est impensable que les dizaines de milliers d'utilisateurs de chiens d'assistance aux États-Unis qui sont des propriétaires-entraîneurs devraient être certifiés par un programme ADI. La «certification» basée sur l'ADI pour les formateurs-propriétaires aux États-Unis implique de se rendre dans l'un des quatre programmes du pays - dont aucun ne fonctionne avec tous les types de handicap - et de s'y former pendant six mois. Cela demande beaucoup à tout le monde, mais les personnes handicapées sont encore moins susceptibles, en moyenne, de disposer du type de richesse ou des ressources nécessaires.

Les propriétaires-dresseurs ont tendance à former leurs propres chiens sur une période de 1 à 3 ans avec l'aide d'un dresseur de chiens professionnel local qui n'a rien à voir avec l'ADI ou l'IGDF. Comme le note la proposition à la page 9, cela réussit souvent. Pourtant, la proposition vise à restreindre les propriétaires-

formateurs à ceux qui peuvent être certifiés selon une norme IGDF / ADI. Cela ne fait pas que contourner l'autonomie des personnes handicapées. Cela mettrait fin à l'utilisation des chiens d'assistance formés par le propriétaire et dévasterait la capacité de tant de personnes handicapées à s'intégrer dans le tissu social comme tout le monde.

À la page 4 de la proposition, l'élément de travail 7 indique un plan visant à forcer les utilisateurs de chiens d'assistance à être certifiés selon une norme IGDF / ADI, à s'inscrire auprès d'un registre central et à utiliser une carte d'identité spéciale pour accéder à des endroits que d'autres peuvent aller sans un. C'est odieux pour ceux qui défendent les droits des personnes handicapées.

Comme détaillé ci-dessus, forcer la certification à l'aide d'une norme IGDF / ADI en laisserait tant de gens derrière. Il existe un passé mouvementé de registres de personnes marginalisées - en particulier de personnes handicapées - et nous ne devons pas revenir à ce passé. Le fait d'avoir et d'exiger des cartes d'identité spéciales pour l'accès est une violation évidente du droit humain de voyager, mais les employés commerciaux ont également tendance à les interpréter comme des laissez-passer gratuits pour la mauvaise conduite des chiens. Si l'objectif est d'assurer un bon comportement, ils peuvent avoir l'effet inverse.

La proposition de l'ISO sur les chiens d'assistance ignore les moyens similaires d'atténuation du handicap, comme les chevaux miniatures de service. Pour des raisons religieuses, des allergies, de la robustesse et en raison de leur longue vie, ils font le meilleur (et parfois le seul) choix comme animal d'assistance pour certaines personnes. Leurs utilisateurs bénéficient de droits d'accès en vertu des principales réglementations sur les animaux d'assistance aux États-Unis.

Nous devons tous aller au-delà de l'idée que les personnes handicapées devraient avoir le cachet d'approbation d'un étranger ou d'un gardien pour être en public. L'hypothèse par défaut doit être que les adultes handicapés sont en fait des personnes capables de diriger leur vie de manière responsable. En ce qui

concerne le droit de voyager en tant que personne handicapée, la priorité doit résider dans l'égalité d'accès et l'autodétermination, et non avec de plus grands obstacles à l'intégration communautaire.

La proposition ISO indique qu'une norme ISO pour les chiens d'assistance essaierait de concevoir des chiens d'assistance du point de vue et au profit des agences d'accréditation. Puisque cette proposition et tout processus qui en découle semblent incapables ou du moins peu susceptibles de centrer les droits des personnes handicapées, nous nous opposons à la création d'une norme ISO pour les chiens d'assistance.

---

Bradley W. Morris, MA, CPhil & Jenine Stanley  
United Service Animal Users, Supporters, and Advocates

Jill Exposito  
International Association of Assistance Dog Partners

Heather Ansley, Esq., MSW  
Paralyzed Veterans of America

Sam Crane, J.D.  
Autistic Self Advocacy Network

Jill Beitel CPDT-KA  
Courteous Canine LLC

Zainab Alkebsi, Esq.  
National Association of the Deaf

Marilyn Golden  
Disability Rights Education & Defense Fund (DREDF)

Scarlet Novak  
The Dissociative Living Partnership

Jessica Torrance  
Assistance K9 (Australia)

Kenneth Shiotani  
National Disability Rights Network

Morgance Ellis-Anthony, IACP-CDT, CDTA, PDTI, CSST  
Lead With Your Heart Dog Training

Kelly Buckland  
National Council on Independent Living

Maria Town  
American Association of People with Disabilities

Katy O'Reilly  
Open Doors Organization

Christi Christiansen  
Service Dog Support and Training Solutions

Jennifer Mathis  
Bazelon Center for Mental Health Law

Andrea Bratt  
K9sBehave

Veronica Morris, PhD  
Psychiatric Service Dog Partners

José Viera  
World Blind Union